

<b>COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE</b>
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de MONTAIGUT EN COMBRAILLES, le mardi 25 février 2014 à 18 heures.

**Présents (41) : Mesdames et Messieurs**

AYAT SUR SIOULE : BLANCHONNET Patrick - MONTRIGAUD Gérard - BIOLLET : DUMONT Viviane - BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - BOUYGES Jérôme - BUSSIERES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry - BUXIERES SOUS MONTAIGUT : BUVAT Paul - WROBEL Philippe - DURMIGNAT : CHARTOIRE Guy - ESPINASSE : GIDEL Yves - GOUTTIERES : GOURSONNET Chantal - LA CELLETTE : DUMAS Claude - PECYNY Vincent - LA CROUZILLE : VIRMONT Henri - LAPEYROUSE : COLAS Maurice - MARCILLAT : DELAGE Jean-François - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne - NEUF EGLISE : BELLARD Davy - PIONSAT : CHAFFRAIX Louis - POUZOL : GENEBRIER Laurent - GROS Henri - LE QUARTIER : CHATELUS Georges - ROCHE D'AGOUX : FAURE Philippe - SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre - SAINT GAL SUR SIOULE : ROCHE Christophe - SAINT GERVAIS D'Auvergne : LEPETIT Lucien - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : RAQUE Max - SAINT MAIGNER : BERGER Roger - SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel - SAINT PARDOUX : BOUCHE Chantal - LEJEUNE David - SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude - SAINTE CHRISTINE : TRAPON Jean-Paul - SAURET BESSERVE : THOMAS Daniel - TEILHET : ROUDIER Renée - VERGHEAS : MAUCHET Gérard - LAMADON Bernard - YOUX : DUDYSK Philippe - LAFANECHERE Yves.

**Excusés (38): Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVETS : GUINEPAIN Catherine - PALLOT Claire - BIOLLET : CLUZEL Laurent - BUSSIERES PRES PIONSAT : DUCCROS Henri - CHATEAU SUR CHER : FAUVET Romaric - DURMIGNAT : ROBERTET Alain - ESPINASSE : BICHARD Eliane - GOUTTIERES : CHARVILLAT Jean-Pierre - LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - LAPEYROUSE : PERRIN Joël - LE QUARTIER : CHEVALOT Alain - LISSEUIL : BREMENSON Gérard - PASSAVY Joëlle - MARCILLAT : LESCURE Marc - MENAT : MAZUEL Daniel - BREMAUD Karine - MOUREUILLE : LARVIN Bernard - GUISSEZ Jean - NEUF EGLISE : LESCHER Guy - PIONSAT : GAUMET Jérôme - ROCHE D'AGOUX : SCHMIDT Gilles - SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre - SAINT GAL SUR SIOULE : RENON Jean-Patrick - SAINT GERVAIS D'Auvergne : ARNAUD Brigitte - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule - SAINT JULIEN LA GENESTE : NIGON Michelle - LAUSSEDAT Danielle - SAINT MAIGNER : GROUEIX Pierre - SAINT MAURICE PRES PIONSAT : CONDAT Robert - SAINT QUINTIN SUR SIOULE : DESNOTTES Sébastien - GABARD Jean-Luc - SAINT REMY DE BLOT : LAMARTINE Jean-Pierre - NEUVILLE Claude - SAINTE CHRISTINE : LAUMET André - SERVANT : MARTIN Corinne - DECHATRE Gérard - TEILHET : GILLET Christiane - VIRLET : MUNCH Fabrice.

**Procurations (2) :**

GOUTTIERES : CHARVILLAT Jean-Pierre à GOURSONNET Chantal - MENAT : MAZUEL Daniel à BLANCHONNET Patrick.

**Date de la convocation : le 18 février 2014.**

**Secrétaire de séance : Monsieur LAFANECHERE Yves.**

Assistaient également à la réunion :

- Isabelle DARBY : Receveur du SICTOM.
- Michaël BARE : Secrétaire du SICTOM.

Suite au décès de René PARRET délégué de VIRLET, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de respecter une minute de silence.

Le compte rendu de la réunion de Montaigut est approuvé par le Comité Syndical.

Madame la Présidente propose une rapide synthèse des actions engagées par l'équipe et des évolutions réglementaires ayant marquées le Syndicat.

Ordre du Jour :

**Objet : Vote du compte administratif 2013**

**Il se présente de la manière suivante :**

**Section de fonctionnement**

**Dépenses 2013 : 2 212 144.14 €**

**Recettes 2013 : 2 427 813.94 €**

**Excédent 2013 : 215 669.80 €**

**Excédent antérieur 2012 : 301 878.30 €**

**Excédent global de clôture : 517 548.10 €**

**Section d'investissement**

**Dépenses 2013 : 164 189.42 €**

**Recettes 2013 : 233 327.49 €**

**Excédent 2013 : 69 138.07 €**

**Déficit antérieur 2012 : 33 739.92 €**

**Déficit global de clôture : 35 398.15 €**

**Restes à réaliser**

**Dépenses : 9 313.16 €**

**Soumis au vote par Bernard BOULEAU, vice-président du SICTOM, il est voté à l'unanimité.**

**Membres en exercice : 79**

**Membres présents : 40**

**Nombre de suffrages exprimés : 42**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 42**

**DELIBERATION**

**Objet : approbation du compte de gestion du Receveur (2013)**

**Le Comité :**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2013 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION**

**Objet : Compte Administratif 2013 / Affectation du résultat cumulé :**

Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Dépenses réalisées : 164 189.42 €

Recettes réalisées : 233 327.49 €

Soit un excédent de 69 138.07 €

Le déficit antérieur d'investissement étant de 33 739.92 €

L'excédent brut d'investissement s'élève donc à 35 398.15 €

Ces opérations d'investissement figurant au budget 2013 n'ont pas été réalisées en totalité puisque nous constatons :

Des dépenses restant à réaliser de : 9 313.16 €.

Les opérations budgétaires de fonctionnement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

Recettes réalisées de : 2 427 813.94 €

Dépenses réalisées de : 2 214 144.14 €

Soit un excédent de 215 669.80 €

**Compte tenu de l'excédent antérieur de fonctionnement de 301 878.30 €, le résultat global de clôture s'élève donc à un excédent de 517 548.10 €**

Le solde excédentaire de la section d'investissement, 26 084.99 € est affecté au compte 001 du budget (inv.rec.).

D'autre part, le solde excédentaire de la section de fonctionnement, 517 548.10 € est affecté au compte 002 du budget (excédent reporté).

## **DELIBERATION**

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2014.**

### **Rappel de la législation**

- Article L 2312-1 du CGCT
- Article L.2121-8 du CGCT

Dans les syndicats intercommunaux comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus, un débat d'orientation budgétaire a lieu en réunion de Comité Syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

**Le SICTOM des Combrailles comprend 41 communes, dont celle de Saint Eloy le Mines qui compte plus de 3500 habitants.**

En conséquence, ce débat doit porter sur :

- la rétrospective des activités de l'année 2013 (sur la base des éléments évoqués à la présentation du Compte Administratif).
- les orientations du budget 2014, compte tenu des données actuelles
- l'évolution possible dans les prochaines années du fait des obligations de la loi de 1992, des dispositions du « grenelle de l'environnement (lois grenelle I et II 2010) et de l'application du plan départemental en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers et plan départemental de prévention.

L'exercice 2013 a donc été très limité en investissement (marchés bacs de regroupement pour ce qui concerne la principale dépense, produit de la vente des véhicules pour ce qui concerne la principale recette).

Par ailleurs, le compte de prestation (611) est toujours le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement.

La masse salariale, charges comprises (chapitre 012) est stable.

La contribution aux organismes de regroupement (chapitre 65) est en augmentation (hausse liée à la contribution au VALTOM).

La T.E.O.M reste l'unique variable d'ajustement en recettes de fonctionnement. Taux voté à 16.07 %. La contribution des organismes de reprise et d'aide au tri est toujours très favorable - barème E ECO EMBALLAGES (options filières) (Chapitres 73 / 74).

## **Orientation du Budget primitif 2014**

Le budget proposé en 2014 sera marqué par les conséquences de la mise en service industrielle (MSI) du pôle de traitement-valorisation VERNEA intervenue le 16 novembre 2013 et par l'application des nouveaux statuts du VALTOM.

Ainsi, depuis le 01 janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement sa compétence en prenant en charge les coûts de traitement et les coûts de transports correspondants.

La contribution du SICTOM DES COMBRAILLES sera basée d'une part sur une cotisation qui intégrera la mutualisation des coûts des déchets valorisables, et d'autre part, des facturations à la tonne traitée pour les déchets non valorisables.

Dans ce contexte, les principales orientations 2014 sont les suivantes :

### 1/SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### EN DEPENSES :

#### CH11 CHARGES A CARACTERE GENERAL :

611 (prestations) : Il faudra intégrer un coût de traitement à la tonne des OMR fixé à 119 € HT (contre une base de 62 € HT à 71 € HT sur les sites sur le budget 2013). Le coût de traitement des encombrants est désormais fixé par le VALTOM (uniformisé sur tous les sites à 90 € HT la tonne contre 62 € HT sur le budget 2013). La TGAP est incluse. Par ailleurs, toutes les prestations transports ne sont plus facturées par le prestataire SITA au SICTOM, mais au VALTOM qui le répercute. Le marché SITA fait annuellement l'objet d'une formule d'actualisation des prix unitaires.

Une baisse des crédits « redevance lyonnaise » pourra être envisagée compte tenu du faible débit mesuré ces dernières années.

Les crédits prévus en 2013 (20 000 €) pour frais d'études pourront être de nouveau envisagés au BP 2014 pour planifier rapidement une double étude prestations et fiscalité afin de proposer des options d'évolutions au Comité.

Les dépenses liées aux actions de prévention seront ventilées sur les crédits du budget annuel de communication.

#### CH12 CHARGES DE PERSONNEL :

Pas d'évolution immédiate.

### CH23 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la pression mesurée en charges de fonctionnement, ce virement programmé à 100 000 € devra être réduit voir supprimé.

### CH65 AUTRES CHARGES :

La contribution au VALTOM à l'habitant passe de 7.30 € TTC à 28.60 € TTC.

La mise à disposition du personnel du VALTOM sera réduite pour ce qui concerne Sophie LAURENS de 15 % d'un Equivalent Temps Plein à 5 % d'un Equivalent Temps plein.

### CH66 CHARGES FINANCIERES :

Baisse régulière de l'encours de la dette depuis l'exercice 2008.

### EN RECETTES :

#### CH02 RESULTAT REPORTE :

L'excédent cumulé de 517 548.10 € sera donc reporté au compte 002.

#### CH 73 IMPOTS ET TAXES :

La TEOM sera la variable d'ajustement des recettes face aux nouvelles charges.

#### CH 74 PARTICIPATION DES ORGANISMES :

La collectivité peut espérer une nouvelle augmentation des aides et recettes liées aux reprises des matériaux par les ECO ORGANISMES.

### 2/SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### EN DEPENSES :

La section devra être restreinte à la commande annuelle de bacs de regroupement, ainsi qu'à des crédits ponctuels pour les opérations liées aux colonnes d'apports volontaires, aux bâtiments et au site de SAINT ELOY LES MINES.

#### EN RECETTES :

Excédent antérieur + FCTVA + Opérations d'ordre

### 3) CONCLUSION

A l'issue du débat, les délégués sont considérés comme ayant pris acte des données ci-dessus.

### **Objet : Indemnités de conseil du Receveur Syndical.**

**Madame la Présidente signale que les indemnités de conseil de Mademoiselle Isabelle DARBY s'élèvent pour l'année 2013 à 543.58 euros (Montant Brut).**

### **DELIBERATION**

**Objet : Etat des marchés conclus en 2013 (art.133 du CMP)**

L'exercice 2013 a été marqué par deux nouvelles mises en concurrence pour ce qui concerne les prestations de services :

- VERRE (ECHALIER) : 47 € HT/ T
- PAV (ECHALIER) : 47 € HT / T pour les corps plats /340 € HT / T pour les corps creux.

En investissement, à titre d'information, le marché BAC a été renouvelé avec pour attributaire la société SECAF : fourniture de 100 bacs pour 10 290 € HT.

DELIBERATION

**Objet : Site des Nigennes / Analyses et rapport 2014.**

Le SICTOM DES COMBRAILLES doit poursuivre sur 2014 ses obligations d'analyses et de suivi du site et prendre en considération la période de transition et les spécificités de l'Arrêté Préfectoral (13/00064). La partie analyse est assurée par l'Institut Louise BLANQUET (Eurofins 63), alors que la partie rapport est préparée par la société 2N ENVIRONNEMENT (83) – années 2010 à 2013. Le coût annuel est de 3 990 € HT hors frais de déplacement. La proposition Eurofins sera établie après communication du cahier des charges.

**D'autoriser Madame la Présidente à retenir la proposition de la société 2 N ENVIRONNEMENT ainsi que le cahier des charges dans les conditions ci-dessus référencée.**

**D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la consultation nécessaire aux prestations d'analyses ainsi qu'à valider l'offre la plus adaptée.**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2014.**

DELIBERATION

**Objet : Centre de gestion : convention santé-prévention 2014.**

Afin de bénéficier des prestations du pôle santé prévention du Centre de Gestion sur 2014, le SICTOM doit renouveler la convention qui a pris fin le 31 décembre 2013. Une tarification différenciée est désormais appliquée soit 57 € pour une visite avec un médecin et 47 € pour un entretien infirmier.

DELIBERATION

**Objet : Reprise des textiles (LE RELAIS) / Nouvelles colonnes et convention ECO TLC.**

Les communes suivantes ont été sollicitées pour la mise en place éventuelle de nouvelles colonnes :

- SAINT ELOY LES MINES
- LAPEYROUSE
- SAINT PRIEST DES CHAMPS
- SAINT MAURICE PRES PIONSAT
- SERVANT
- BLOT L'EGLISE

Par ailleurs, une subvention est proposée par le RELAIS par l'intermédiaire de l'ECO ORGANISME ECO TLC. Cette aide de 0.1 ct/hab./an est exclusivement destinée à la communication pour le traitement des déchets textiles.

**DELIBERATION**

**Objet : Programme local de Prévention (financement des actions retenues).**

Une offre de prestations de Pierre FELTZ (D3 / Formation Conseils) a été reprécisée sur la base d'une proposition d'accompagnement de structures en matière de prévention des biodéchets.

Sur la base de 3 porteurs de projets, le coût HT peut être fixé à 4 600 €.

Par ailleurs, les interventions de Charles BRAULT en milieu scolaire passeront de 10 à 5 et seraient concentrées sur le premier trimestre de la prochaine année scolaire. Le coût unitaire est de 300 € l'intervention.

Ces prestations ne sont pas assujetties à la TVA.

Pour les autres actions de préventions prévues au programme, le SICTOM (agents et élus) assumera directement la mise en place des projets et le suivi des indicateurs. Les interventions de Cyril BRUNEL seront presque exclusivement consacrées à la prévention. Un(e) stagiaire pourra le cas échéant être pris en renfort dès le printemps 2014.

A titre de régularisation et toujours dans le cadre de l'aide de l'ADEME, le SICTOM peut envisager la prise en charge de certaines dépenses (liées à la prévention) de l'association la Clé des Champs. Il s'agit d'un projet spécifique « Apprenti petit écolo » pour 324.43 € et de l'achat d'ECO CUP pour 332.79 €

**DELIBERATION**

Fin 2013, le Syndicat a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur les comptes 2011 (sans remarque).

Avant de conclure et après un point rapide sur les prochaines campagnes de collecte des bâches agricoles et de vente des composteurs, Madame la Présidente fait le bilan de la visite de VERNEA par les délégués le mardi 04 février 2014.

*La séance est levée à 19 heures 20.*